

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 14 rapportant, pour compter du 1er janvier 1942 l'arrêté n° 163 du 9 avril 1924.

n° 14

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 janvier 1942

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1942

Date du numéro
1 janvier 1942

VISAS

Lea Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 » ndue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 163 du 9 avril, 1924 portant autorisation pour la Société des sallnes de djibouti de payer la solde de deux agents des douanes et l'exonérant de la taxe le surveillance

Vul'arrêté n° S5S du 30 décembre 1956 portant réorganisation du cendre des agents mdigènes des brigades tés douanes à la Côte français des somalis, mmiété et modifié air les arrôtés des 5 octobre 1987, 34 octobre 1938 et 24 avril 1959

Vula requête en date du 2 janvier 1942 de la Sociéte des salines de djibouti

Sur la proposition 'du chef dun Service des douanes,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1°. — L'arrêté n° 163 du 9 avril 1924 susvisé est rapporté à compter du 1° » janvier 1942.

Art. 2

Le présent' arrêté sera enregistré, communique et publiée partout où besoin sera.

NOUAILIHETAS.